

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 30 août 2016.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ.

Etait absent : M. René LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

- Demande d'aide départementale pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de la mise en accessibilité (subvention).
- Validation de l'Ad'AP.
- Création de 2 postes en CUI.
- Mise en place du contrat ASVP.
- Adhésion de communes au SIDEN-SIAN.
- Transfert de compétences à la CCPM : aire d'accueil des gens du voyage et traitement des déchets.
- Modification des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes (S.E.A.A.)
- Informations :
 - . Organisation du repas des aînés du 02/10/2016,
 - . Bilan des festivités du 14 juillet et de la fête communale,
 - . Compte-rendu du concours des maisons fleuries,
 - . Modification des statuts de l'Improvis Band Podéen,
 - . Rentrée scolaire,
 - . Organisation des NAP,
 - . Point sur les appels d'offres : rue du Château et rue Talma,
 - . Travaux prévus fin d'année 2016.
- Questions diverses.

Le Maire ouvre le Conseil Municipal et propose d'ajouter à l'ordre du jour la prise d'une nouvelle délibération relative à la mise en place d'un contrat de prêt de 21.000 € au niveau du Service des Eaux.

En effet, la banque (Crédit Agricole) demande que la signature du contrat de prêt ne soit réalisée qu'après réception de la validation par la sous-Préfecture de la délibération.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal une nouvelle délibération l'autorisant à signer le contrat de prêt dès réception de la délibération validée par la sous-Préfecture.

Il rappelle les modalités de ce prêt :

Montant	21.000 €
Durée	180 mois
Taux d'intérêt annuel fixe	1,71 %
Taux effectif global	1.84 %
Frais de dossier	200 €
Nombre d'échéances	60
Soit 59 échéances de 397,55 € et 1 échéance de 397,42 €	

La mise à disposition des fonds doit intervenir avant le 16/10/2016.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

1° Demande d'aide départementale pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de la mise en accessibilité (subvention) :

Le Département - par délibération du 13/06/2016 - a mis en place un nouveau dispositif d'intervention et d'accompagnement des communes pour soutenir leurs projets d'aménagement.

Ce nouveau dispositif intègre l'aide départementale aux « Villages et Bourgs » et est destiné à aider les 542 communes de moins de 5.000 habitants que compte le Nord.

Un appel à projets doté de 7 millions d'euros a été mis en place.

La commune de Poix du Nord doit, de son côté, réaliser d'importants travaux sur 17 sites pour assurer la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un projet d'aménagement de 5 sites axé sur l'accessibilité est susceptible d'être éligible à ce nouveau dispositif d'aide avec un taux de subvention se situant entre 30 et 50 %. Ce projet se situe d'une part, au niveau de l'ensemble constitué par la salle de musique, la salle paroissiale, l'église, le terrain multisports et d'autre part, au niveau du cimetière actuel, de son extension et d'un nouveau parking.

Le montant global estimé des travaux que détaille Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, s'élève à 84.754,16 € H.T.

Un dossier complet de présentation du projet, du détail des travaux et du plan de financement prévisionnel est remis aux membres du Conseil Municipal.

La date limite de dépôt du dossier est fixé au vendredi 09 septembre 2016 à 19 heures.

Il est précisé que ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres et qu'un cahier des charges détaillé sera établi à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux maximal possible de 50 %, soit 42.377,08 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2° Validation de l'Ad'AP :

Dans le cadre de l'obligation de mise en accessibilité des sites, bâtiments et édifices publics, la commune de Poix du Nord a obtenu une dérogation de 1 an pour déposer son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Celui-ci, après validation par le Conseil Municipal, doit être déposé avant le 27 septembre 2016.

Le cabinet ACCESMETRIE, chargé de l'étude, a dénombré 17 sites concernés avec une accessibilité actuelle moyenne de 16 %, taux particulièrement faible qui s'explique par la topographie de la commune.

Les travaux pour l'ensemble des sites doivent être réalisés dans les 6 ans et une programmation détaillée doit être établie pour les 3 premières années.

A l'issue des réunions avec le cabinet ACCESMETRIE et le groupe de travail constitué à cet effet, il est proposé la programmation pluriannuelle suivante :

- Année 1 : mise en accessibilité de l'ensemble constitué par la salle de musique, la salle St Martin, l'église, le plateau multisports ainsi que le cimetière. Cette première tranche fait l'objet du dossier de demande d'aide vu précédemment.
- Année 2 : mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la salle Joséphine Bataille.
- Année 3 : mise en accessibilité du stade, du jardin Wallerand, de l'étang communal.
- Année 4 : mise en accessibilité des écoles primaires « 1 » et « 2 » et de l'école maternelle.
- Année 5 : mise en accessibilité de la mairie.
- Année 6 : mise en accessibilité de l'ancienne pharmacie.

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, indique qu'il s'agit là d'une programmation prévisionnelle. Celle-ci est engageante pour les 3 premières années étant précisé que les opérations peuvent être anticipées mais pas différées.

D'autre part, une estimation financière détaillée doit être établie pour les 3 premières années.

Elle se présente comme suit :

Année 1	120.400 €
Année 2	133.160 €
Année 3	34.460 €

Par contre, pour les années « 4 » - « 5 » et « 6 », une estimation globale peut être faite. Elle ressort à 63.540 €.

Ces estimations ne tiennent pas compte de l'éventualité de la réalisation d'un nouveau groupe scolaire qui sortirait alors du cadre de l'Ad'AP.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

3° Création de 2 postes en CUI :

Il est proposé au Conseil Municipal la création à effet immédiat de 2 postes en contrat aidé (CUI) destinés à répondre au besoin des écoles sachant que le dispositif de service civique préalablement utilisé ne peut plus s'appliquer aux activités liées aux écoles.

Il s'agit de contrats de 20 heures/semaine subventionnés à hauteur de 70 %, rémunérés sur base du SMIC et d'une durée de 1 an renouvelable.

Le premier poste sera dédié essentiellement à l'assistance à l'enseignante et à la sécurisation des sorties d'écoles, le second poste concernera le nettoyage et l'entretien des locaux scolaires.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

4° Mise en place du contrat ASVP :

Lors du Conseil Municipal du 01/07/2016, il avait décidé la création d'un poste d'agent de surveillance des voies publiques (ASVP) pour une durée de 12 mois avec un horaire modulable de 35 h/semaine à compter du 01/09/2016.

Après consultation de Pôle Emploi, ce poste peut être pourvu dans le cadre d'un contrat aidé à hauteur de 20 heures maximum avec d'éventuelles heures complémentaires prises en charge à taux normal.

Compte-tenu de l'économie que ce dispositif permet pour la commune, le Maire propose - pour le candidat retenu - d'opter pour cette formule, à savoir un CUI de 20 heures subventionné à 70 % complété par 8 heures rémunérées à taux normal.

Cet horaire correspond au besoin affiné du poste et intègre le fait qu'il est espéré la reprise d'activité au moins à temps partiel du policier municipal en janvier 2017.

La prise de fonction pourrait se faire avant la fin septembre avec un contrat initial d'un an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer la création du poste d'ASVP avec une prise de fonction 2^{ème} quinzaine de septembre sous forme d'un contrat aidé de 20 heures complété par 8 heures à taux normal pour une durée de 12 mois.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire précise que, suite à la décision du Conseil Municipal du 01/07/2016 de créer ce poste pour septembre, il a été procédé à un appel à candidatures, tant par voie d'affichage que par le biais de Pôle Emploi.

8 candidatures ont été reçues, 4 candidats ont été auditionnés par un jury de 3 personnes (Maire, Adjoint à la sécurité, Policier municipal). Il sera proposé au candidat retenu le contrat tel que voté par le Conseil Municipal.

Cet ASVP sera assermenté, en uniforme et aura la faculté de verbaliser.

5° Adhésion de communes au SIDEN-SIAN :

Le Maire rappelle que la commune de Poix du Nord en tant que membre du SIDEN/SIAN est amenée à délibérer sur toutes les nouvelles demandes d'adhésion.

Par courrier en date du 01/08/2016, le Président du SIDEN-SIAN sollicite une délibération du Conseil Municipal pour les propositions d'adhésion ci-après :

- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de Camphin-en-Carembault et Phalempin (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de Neuvireuil, Sains-lez-Marquion et Vis-en-Artois (Pas de Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de Bellonne, Graincourt-les-Havrincourt, Oisy-le-Verger (Pas de Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la ville de Denain (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de Coucy-les-Eppes et Eppes (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

6° Transfert de compétences à la CCPM : aire d'accueil des gens du voyage et traitement des déchets :

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 traduit une claire volonté de voir les Régions et Intercommunalités renforcées.

Dans ce cadre, la loi NOTRe complète les compétences obligatoires des Communautés de Communes (Article 64) et des Communautés d'Agglomération (Article 66). Elles sont désormais responsables des déchets, de la politique commerciale, de la politique touristique, en particulier de la création des offices de tourisme et de l'accueil des gens du voyage. En outre, ces communautés sont compétentes pour l'ensemble des actions de développement économique et des zones d'activité (suppression de l'intérêt communautaire). Ces E.P.C.I. à fiscalité propre doivent se mettre en conformité avec ces dispositions avant le 1^{er} janvier 2017. En revanche, les compétences d'eau et d'assainissement ne leur seront obligatoirement transférées qu'en 2020.

Il convient d'engager la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes.

Les nouveaux contours de la compétence développement économique (actions de développement économique, commerce, zone d'activités, tourisme) appellent une réflexion approfondie prenant en considération l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.).

Il est demandé, dans un premier temps, au Conseil Municipal en concordance avec la délibération de la CCPM du 21/06/2016 :

- D'approuver le transfert à titre obligatoire au 1^{er} janvier 2017 de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,
- D'approuver l'inscription au titre des compétences obligatoires de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au 1^{er} janvier 2017.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	16
Contre	1
Abstention	1

7° **Modification des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes (S.E.A.A.) :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes a décidé d'apporter une modification à ses statuts pour se mettre en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, l'article 2224-31 du C.G.C.T. stipule que le Syndicat ne peut bénéficier de la contribution des membres.

De ce fait, le Conseil Syndical lors de sa réunion du 16/06/2016 a supprimé de son article 10 au titre des recettes et dépenses la contribution des membres.

La nouvelle rédaction de l'article 10 réglant les recettes du budget du syndicat indique que celles-ci comprennent :

- 1° Le revenu de biens meubles ou immeubles,
- 2° Des sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, en échange d'un service rendu,
- 3° Les subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental,
- 4° Le produit des dons et legs,
- 5° Le produit des taxes versées par les distributeurs d'énergie électrique,
- 6° Le produit des emprunts,
- 7° Les redevances versées par le concessionnaire du réseau,
- 8° La participation des membres aux travaux. Cette participation ne peut être réclamée que dans le cas dérogatoire fixé par l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du C.G.C.T. et du Conseil Syndical et les Conseils des membres associés.

En tant que membre du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, la commune de Poix du Nord est sollicitée pour prendre une délibération concordante avec la délibération du Conseil Syndical du 16/06/2016.

De ce fait, le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'adopter la modification des statuts du S.E.A.A. telle qu'elle est proposée ci-dessus. Les autres articles restent inchangés.
- D'acter que cette modification sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2017.
- D'autoriser le président du S.E.A.A. à entreprendre les démarches administratives nécessaires à la modification des statuts.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

9° **Informations :**

a) Organisation du repas des aînés du 02/10/2016

La commission animée par Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, se réunira la semaine prochaine pour définir les modalités précises d'organisation du repas et de son animation.

396 aînés répondant aux conditions d'âge (236 femmes - 160 hommes) seront contactés individuellement pour invitation.

b) Bilan des festivités du 14 juillet et de la fête communale

Tant les commémorations que les festivités se sont bien déroulées malgré une météo défavorable le 13/07 ayant amené le report de la retraite aux flambeaux et du spectacle de feux.

Le feu d'artifice a été particulièrement apprécié.

Les avis sont plus mitigés sur le spectacle à la salle des fêtes et le spectacle des jongleurs de feux a été défavorisé par sa délocalisation au terrain de football (problème de visibilité).

Le retour de jeux traditionnels comme la course en sac a été apprécié.

Il sera demandé à la commission d'animation de la vie locale de réfléchir sur le renouvellement ou l'adjonction de nouvelles festivités.

Diverses idées ont été émises (repas champêtre, joutes nautiques, marché au clair de lune, loto « bouse »...) et seront soumises à l'appréciation et la discussion de la commission.

c) Compte-rendu du concours des maisons fleuries

Joël DEHOVE, adjoint en charge de ce concours qui existe depuis 15 ans, se réjouit du succès permanent rencontré avec cette année 22 participants (19 en 2015).

Il est rappelé que le jury est composé de membres extérieurs de la commune et que chaque participant est récompensé par un bon d'achat.

L'annonce du résultat et la remise des récompenses se feront le dimanche 16 octobre 2016.

d) Modification des statuts de l'Improvis Band Podéen

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'association « Improvis Band Podéen » annonçant le renouvellement de son bureau et une modification des statuts.

Désormais, l'objet de l'association est défini comme suit :

- Pratique de la musique et initiation aux instruments de percussions,
- Proposer des rencontres conviviales autour des jeux de société. Elle s'adresse autant à des joueurs occasionnels qu'à des joueurs passionnés. Elle favorise les rencontres, le partage et l'amusement.
- Organiser une manifestation (vide grenier) et louer des emplacements

D'autre part, M. Joël DEHOVE fait état d'une demande de mise à disposition le vendredi soir de la salle de musique pour l'organisation d'activités de jeux de société.

Le Conseil Municipal n'est pas défavorable à la mise à disposition de la salle à condition que ce soit exclusivement pour les membres de l'association.

Il est rappelé que cette salle n'est pas homologuée pour recevoir du public et qu'en aucun cas une activité à caractère non lucratif ne peut y être organisée.

En réponse à une question, il est précisé que le siège de l'association se situe en mairie (ce qui est autorisé pour les associations).

e) Rentrée scolaire

Ludivine JOVENIAUX, adjointe à la vie scolaire, indique que la rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions.

265 enfants répartis dans 11 classes sont inscrits, 3 nouveaux enseignants dont 2 à mi-temps ont pris leur fonction.

L'application du plan vigipirate a amené la mise en place par Alain CLOEZ, adjoint à la sécurité et les services techniques d'un dispositif de sécurisation renforcée des abords des écoles et du collège.

f) Organisation des NAP

Ludivine JOVENIAUX, adjointe à la vie scolaire, indique que 140 enfants fréquentent les NAP pour la première période, ce qui mobilise 10 intervenants chaque jour.

De nouvelles activités ont été mises en place telles que roller, trottinettes, initiation au football, anglais, permis « piétons »....

Un règlement intérieur a été établi et les procédures de sécurité (incendie et anti-intrusion) ont été remises à chaque intervenant.

g) Point sur les appels d'offres : rue du Château et rue Talma

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, indique que 8 entreprises ont retiré des dossiers et se sont rendues sur le site.

La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 15/09/2016 et la réunion de la commission d'appel d'offres se tiendra le mardi 20/09/2016 à 19 heures.

h) Travaux prévus fin d'année 2016

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, fait le point des différents travaux :

- Le chantier principal sera la réalisation de la voirie, des trottoirs et bordures rue du Château et rue Talma.
- Des travaux sont prévus aux écoles lors des vacances de Toussaint (réparation de toiture, changement de fenêtres, nouveau revêtement dans la cour de l'école maternelle).
- La mise en sens unique de la rue de la République avec la signalisation adaptée, la pose de 2 radars pédagogiques (écoles & collège) sont prévus d'ici fin septembre.
- Les autres travaux programmés concernent la réfection des vestiaires du terrain de football, la réalisation de la clôture du plateau multisports (City), le remplacement de 7 vannes défectueuses rue du Château....
- Le projet d'éclairage dans l'allée cité Fontaine Lecomte ainsi qu'au parc Wallerand a été retenu par la CCPM. Cependant, s'agissant d'une alimentation par panneaux solaires, il est indispensable de demander au propriétaire des arbres allée Fontaine Lecomte de les élaguer ou de les abattre (en tenant compte de la réglementation).
- Il est indiqué que Noréade envisagerait des travaux d'assainissement dans le secteur de la rue Odon Soufflet, de la rue Dondaine pour désengorger la rue des Moulours, des précisions seront apportées lors d'un prochain Conseil Municipal.
- La programmation de travaux envisagés comme le parking de la rue Notre Dame sera décidée en fonction des disponibilités financières lors d'un prochain Conseil Municipal.

i) Autres communications :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal d'une augmentation du tarif d'API, fournisseur des repas au restaurant scolaire, de 2,49 € à 2,53 € et d'une réduction de 14 € à 7 €/élève de la redevance versée par le Conseil Général à la commune pour l'utilisation de la salle des sports, ce qui représente une réduction de recettes pour la commune d'environ 7.500 euros.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de M. WAROT pour céder la parcelle située à l'entrée de l'étang au prix de 1.950 € (conforme à la proposition du Conseil Municipal).

Il indique également qu'une réunion avec le cabinet d'avocats BIGNON LEBRAY (Maître DUBRULLE) aura lieu ce mercredi 07/09/2016 dans le cadre des procédures engagées contre les constructions illicites.

Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires familiales, indique que le plan canicule a été activé du 24 au 27/08/2016 et que les personnes inscrites au registre ont été visitées successivement par le Maire, les membres de l'amicale des pompiers (qu'elle tient à remercier) et elle-même.

Geoffrey PAUL, conseiller délégué, informe que l'intervenant prévu pour la finalisation du site informatique s'est désisté et qu'il assurera lui-même la finalisation du site qui entrera en test fin septembre. Il souhaite également promouvoir l'utilisation du panneau d'information au bénéfice des associations....

Corinne BRUYER fait état de l'exaspération des voisins du chenil implanté au 55, rue des Warenes et d'un nombre croissant de chiens. Elle demande également les mesures envisagées quant aux maisons en état de ruine de la rue des Warenes.

De même, il est fait état du mécontentement de certains riverains suite au stationnement des poids lourds rue Keighley. Le Maire précise que cette situation n'est que temporaire dans l'attente de la fin des travaux place Talma, qu'il est demandé au cas par cas aux chauffeurs routiers de veiller à ne pas gêner les sorties de véhicules et précise qu'il saisira ultérieurement le Conseil Municipal quant aux mesures à prendre dans la commune pour le stationnement des poids lourds.

Julien LEPOLARD pose la question du respect de la limitation de vitesse rue du château lorsque les travaux seront achevés, il suggère éventuellement la mise en place de chicanes. Ce point sera vu par la commission relative à la circulation et au stationnement (responsable Alain CLOEZ).

Joël DEHOVE, adjoint à la gestion des salles & équipements, informe qu'il a été saisi de 2 demandes de mise à disposition de la salle des fêtes, d'une part par l'association les Joyeux Podéens pour un vide grenier et d'autre part par l'association les Amis de l'Ecole pour une brocante spécifique aux enfants (livres, jouets, vêtements....).

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ces initiatives mais il est indispensable que les règles administratives et de sécurité soient respectées.

Jean-Léon NOISETTE, conseiller délégué, indique que le centre aéré s'est déroulé dans de bonnes conditions et qu'actuellement le chiffrage de la refacturation à faire à la CCPM est en cours.

Roxane GHYS fait remonter une information de parents d'enfants, ayant participé au camping au gîte de Salesches organisé dans le cadre du centre aéré, qui regrettaient que les enfants n'aient pu bénéficier de la piscine pendant une journée en l'absence de maître nageur (prévu le lendemain) alors que les animateurs ont pu en bénéficier. Jean-Léon NOISETTE indique qu'il verra ce point avec la directrice du centre et rappelle que le centre aéré s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, indique que le problème ponctuel de qualité de l'eau (qui n'a affecté que le réseau de la mairie) a été très rapidement solutionné et que les dernières analyses pratiquées sont satisfaisantes. Il a été conseillé à notre Service des Eaux de recourir à un dispositif permanent de contrôle du taux de chlore.

Guy FACQ pose la question de la commande de pièces pour l'harmonie, le Maire lui indique qu'à sa connaissance la commande a été passée et vérifie ce point.

Paul CANION informe le Conseil Municipal que les Restos du Cœur débiteront le mardi 22/11/2016 au niveau de la préparation et qu'une première distribution aura lieu le mercredi 23/11/2016 (salle de l'ancienne pharmacie).

Cédric GREVIN émet le souhait que la connexion de la sirène des pompiers avec le système d'alerte de la Préfecture - qui avait été supprimé il y a quelques années - soit rétablie.

Le Maire achève le tour de table en indiquant que les travaux de rénovation du collège devraient démarrer en fin d'année pour un montant total de 3,8 millions d'euros et rappelle que le journal « L'Observateur de l'Avesnois » dans son édition du 19/08/2016 a consacré 4 pages à l'histoire et au patrimoine de Poix du Nord (des exemplaires sont disponibles en Mairie).

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 00.

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Joël DEHOVE		
Ludivine JOVENIAUX	Procuration à Jean-Pierre MAZINGUE	
Séverine DELOBELLE		
Alain CLOEZ		
Corinne BRUYER		
Paul CANION		
Maryse CARLIER		
Gilles DE MACEDO	Procuration à Guy FACQ	
Guy FACQ		
Roxane GHYS		
Cédric GREVIN		
Julien LEPOLARD		
Alice NAVEAU		
Jean-Léon NOISETTE		
Geoffrey PAUL		
Josy PICCOLI		